



L'article « RACE (Histoire) », dans *Dictionnaire historique et critique du racisme*, sous la dir. de Pierre-André Taguieff, Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 1479-1484.

La notion de race était initialement libre du stigmate d'infamie que nous lui connaissons depuis les crimes du nazisme. Attesté déjà au XVI^e siècle, le mot race désignait originellement les membres d'un lignage, ascendants et descendants d'une même famille. L'espèce humaine entière a pu ainsi être qualifiée de *race*, car la Bible affirme que tous les humains ont pour ancêtres communs Adam et Ève. Le terme a également été synonyme de dynastie royale. *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert l'utilise principalement dans ces trois acceptions, parlant aussi bien de *race humaine* que de *race d'Abraham* ou de *race des Capétiens*.

Parallèlement, se répand au XVIII^e siècle l'usage zoologique de la notion de race, employée pour classer les variétés intraspécifiques d'animaux domestiques, surtout des chiens et des chevaux. Progressivement, les naturalistes étendent son application aux variétés de l'espèce humaine. On considère alors communément que les différences biologiques entre groupes humains géographiquement séparés sont solidaires de leurs différences culturelles, les unes et les autres engendrées par l'influence conjointe du sol, du climat et de la nourriture. En accord avec les axiomes de la théorie humorale – d'origine antique et qui a été fréquemment employée par les auteurs médiévaux pour rendre compte de la diversité des humains en Europe –, on pense que le sol, le climat et la nourriture influencent les *quatre humeurs physiologiques* (bile jaune, sang, bile noire, pituite), dont l'interaction déterminerait le degré d'un *tempérament* (mélancolique, flegmatique, bileux, sanguin), lequel déciderait à son tour à la fois de l'anatomie des hommes et de leur caractère, mentalité, mœurs et organisation sociale. Aucun consensus n'existait en revanche quant au nombre de races d'hommes, tantôt porté à plusieurs dizaines, tantôt réduit à trois et dont chacune était assimilée à la descendance d'un des trois fils de Noé.

Les monogénistes se référaient alors aux mécanismes humoral et environnemental pour rendre raison de la façon dont les causes accidentelles auraient pu créer les écarts différentiels entre les groupes humains issus du même tronc adamique. Les polygénistes refusaient cette conception, persuadés que les races humaines avaient des origines séparées. Ils arguaient que les races ne changent ni leur anatomie ni leur caractère lorsqu'elles sont transportées dans un climat différent : les colons hollandais, après avoir passé deux siècles sous le soleil d'Afrique du Sud, n'avaient pas acquis la peau noire caractéristique des

indigènes, tandis que les Noirs dont les ancêtres furent transportés en Amérique du Nord, il y a un siècle et demi, n'avaient nullement blanchi.

Face à ces arguments, les monogénistes (par exemple Buffon 1749) défendaient la théorie du déterminisme environnemental en l'aménageant par le truchement de quelques hypothèses auxiliaires. Si la couleur de la peau ne correspond pas toujours aux conditions du milieu naturel, c'est parce que les migrations brouillent l'image globale : il faut beaucoup de temps, dix ou douze générations, voire davantage, pour noircir les Blancs dans les tropiques et blanchir les Noirs dans une province du Nord. D'ailleurs, l'ardeur du soleil n'est pas l'unique cause de la couleur de la peau. Comptent également la nourriture et les mœurs ou la manière de vivre. Un peuple mis à l'abri de la misère et de la faim, protégé contre les rigueurs du climat, accoutumé à une vie douce et tranquille, aura une peau plus blanche que les hommes qui, sous un même climat, mènent une vie rude et sauvage. Les peuples de l'Europe ne sont pas civilisés parce qu'ils sont blancs : ils sont blancs parce qu'ils sont civilisés.

Cette argumentation ne convainquit pas tout le monde. Fait significatif : les données invoquées par ses adversaires étaient quasiment les mêmes que celles de ses défenseurs, mais elles servaient à étayer des conclusions opposées. James Cowles Pritchard (1813), autorité en la matière outre-Manche, écarta la théorie environnementale sous prétexte que les caractères acquis, comme le hâle de la peau, ne pouvaient se transmettre des parents aux enfants. Il adopta en revanche l'autre partie de la conception de Buffon, mettant les différences de couleur de la peau sur le compte de la différence dans les mœurs : à mesure qu'ils passent de la sauvagerie à la civilisation, les Noirs se transformeraient en Blancs. Des polygénistes, comme le naturaliste français Jean-Baptiste Bory de Saint-Vincent (1827), s'accordaient avec Pritchard à récuser la théorie environnementale, mais s'éloignaient de lui en refusant d'admettre qu'une race noire puisse avec le temps se métamorphoser en blanche ou vice versa. Si les savants aboutissaient à des conclusions aussi divergentes en partant des mêmes données anthropologiques, c'est parce que leurs raisonnements se fondaient à la fois sur des données et sur des présupposés axiomatiques qui influençaient leur lecture des données. La véritable finalité du débat était non seulement de rendre compte des différences entre les hommes, mais également d'apporter des arguments en faveur de la thèse tantôt de l'unité, tantôt de la diversité du genre humain. Ceux qui croyaient l'humanité une et indivisible étaient prêts à admettre que les différences raciales – comme la couleur de la peau – ne sont qu'un épiphénomène accidentel et changeant, qui dissimule une essence commune aux humains : par conséquent, ils n'avaient aucune réticence à imaginer que les Noirs pourraient

se transformer en Blancs ou les Blancs en Noirs, bien qu'une telle transformation ne fût jamais observée et restât un pur postulat.

Derrière ces débats se dissimulaient donc des enjeux idéologiques, moraux et religieux. L'affirmation de l'unité de l'espèce humaine et l'attribution des différences entre les peuples à l'influence accidentelle de l'environnement offraient un argument de taille aux abolitionnistes qui appelaient de leurs vœux l'affranchissement des esclaves Noirs, au nom des droits identiques dont devraient bénéficier les membres d'une humanité unique. En revanche, pour des polygénistes, la théorie environnementale était inacceptable car contraire à leur conviction que le genre humain est composé de plusieurs espèces distinctes, à jamais séparées par leurs origines et par leurs essences invariables dont la couleur de la peau n'est qu'un signe parmi d'autres. La plupart des Européens du XVIII^e siècle croyaient à la supériorité des Blancs, mais tous n'en tiraient pas les mêmes conséquences. Pour certains, comme Buffon et Pritchard, il était probable que les autres races puissent acquérir la civilisation et devenir, avec le temps, à la fois égales aux Blancs et blanches de peau. Pour d'autres, comme Bory de Saint-Vincent, la supériorité des Blancs constituait un immuable fait de nature, ce qui condamnait les autres races, surtout les Noirs, à une éternelle soumission, en faisant d'eux ce qu'Aristote avait appelé les *esclaves par nature*. « Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes – ironisait amèrement Montesquieu – ; parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens » (Montesquieu, 1979/1784).

Les débats raciologiques de la première moitié du XIX^e siècle resteront également marqués par l'opposition entre les monogénistes et les polygénistes. La théorie darwinienne (1859) n'a modifié que partiellement les grandes lignes de cette controverse : les échelons de l'Échelle des Êtres, où les naturalistes des Lumières plaçaient les différentes races, seront désormais considérés comme les étapes consécutives de l'évolution, les *races inférieures* se transformant simplement en *races moins évoluées*. À la rigueur, les polygénistes darwiniens pouvaient renoncer à l'axiome de l'invariabilité des races dans la très longue durée préhistorique, mais ils s'accordaient avec les monogénistes darwiniens à établir une hiérarchie linéaire des races selon leurs formes anatomiques, auxquelles on croyait pouvoir associer une gradation de facultés morales, intellectuelles et civilisatrices, tenues pour héréditaires et difficilement modifiables dans la courte durée historique.

Dès la fin du XVIII^e siècle, des mesures anthropométriques variées ont commencé à être proposées, dans l'espoir de quantifier le degré d'avancement moral et mental des races à partir d'indices anatomiques : ce fut l'un des fondements de l'anthropologie physique du

XIX^e siècle. Ce système de mesures conférait aux classifications raciales une apparence empirique, mais – en fait – les catégories qui les composaient étaient souvent inférées à partir des valeurs moyennes auxquelles ne correspondait aucun être humain réel.

La théorie darwinienne de la sélection naturelle a réactivé la vieille idée de la compétition entre les races humaines, rapidement assimilée à la lutte pour la survie. On s'est mis à redouter que les *racés inférieures*, réputées plus fertiles et moins enclines à l'altruisme, n'en viennent à bout des *racés supérieures*. La hantise du mélange racial, censé conduire à la contamination de la substance germinative des *racés supérieures* et à leur dégénérescence consécutive, a profondément marqué le XIX^e siècle. L'idéologie nazie en offre un aboutissement extrême. On y retrouve de nombreuses composantes des théories raciologiques antérieures : une classification raciale rigide, la distinction entre *racés supérieures* et *racés inférieures*, la correspondance entre les différences anatomiques et les différences culturelles, l'idée d'une inégalité morale, intellectuelle et civilisatrice des races, le principe de transmission de l'essence raciale par une substance héréditaire (« sang ») qui interfère avec l'influence du sol et du climat, la crainte de la dégénérescence raciale par le métissage qui empoisonne le « sang » de la race supérieure, une menace qui pèse sur la race supérieure du fait de la fertilité plus grande et de la fourberie des races inférieures, la lutte entre les races comme force motrice du progrès. Ainsi, l'idéologie nazie offre une synthèse d'au moins deux siècles de développement de la pensée raciale en Occident.

Lorsque la Deuxième Guerre mondiale prit fin, l'Occident tenta de faire le procès de son héritage intellectuel. L'UNESCO exprima une conviction alors inédite en inscrivant dans sa constitution l'idée selon laquelle les atrocités de la guerre avaient été rendues possibles par la croyance en l'inégalité des races. Pour ne plus voir de nouveaux Auschwitz, on décida de faire disparaître la notion de races humaines, source présumée de l'horreur suprême. Dans leur Déclaration de 1950, les experts réunis par l'UNESCO affirmèrent l'unité fondamentale de l'espèce humaine et reléguèrent la diversité biologique des hommes au second plan, comme épiphénomène des mécanismes évolutifs de différenciation (UNESCO 1950).

La Déclaration de l'UNESCO portait les marques de la toute récente théorie synthétique de l'évolution, dont les principes ramenaient la « race » à un résultat éphémère de la circulation des gènes entre les populations, seules entités réellement observables. La conjonction du contexte politique et d'un remaniement théorique de la biologie conduisit, à partir des années 1950, à l'abandon progressif de la notion de race, surtout en sciences sociales. Les humanités multiples des théories raciologiques se muèrent en l'Homme universel de l'UNESCO.

Pourtant, la génétique n'a pas tenu les promesses dont on l'avait initialement investie, en espérant que la recherche allait sans tarder démontrer l'inexistence des races humaines, invalidant du même coup toute possibilité de rabattre les différences de culture sur les différences de nature, selon le subterfuge séculaire qui avait maintes fois servi à justifier inégalités, discriminations et oppressions. N'étaient pas moindres les attentes suscitées ensuite par l'exploration du génome humain : elle devait porter le coup de grâce au concept de race et aux préjugés que ce concept implique. En juin 2000, lors des célébrations qui marquèrent la publication de la première esquisse de la carte génome humain, on répéta que « la notion de race n'a aucun fondement génétique ni scientifique » (Marantz Henig, 2004).

Aujourd'hui, les résultats de la recherche sur le génome humain semblent moins univoques. Il est certes réconfortant de savoir qu'aucun doute ne subsiste sur l'unité génétique de l'espèce humaine, dont la variété moyenne s'avère clairement moindre que dans la plupart des espèces animales. Pourtant, après une première période consacrée à la description des similitudes génétiques, les travaux actuels s'orientent de plus en plus vers l'exploration de la diversité de notre espèce. Plusieurs études publiées ces dernières années tendent à démontrer que des données génétiques permettent bel et bien de faire la distinction entre les individus originaires d'Europe, d'Afrique et d'Extrême-Orient, c'est-à-dire entre les populations traditionnellement réparties par la pensée ordinaire entre les trois grandes « races » : blanche, noire et jaune (par exemple : Bamshad, *et al.* 2003; Rosenberg *et al.* 2002 ; Shriver *et al.* 2004; Watkins *et al.* 2003; voir un résumé de ces travaux dans Jordan 2008). Qui plus est, la classification établie sur la base des seules données génétiques paraît correspondre relativement bien à la représentation que les personnes testées se font de leur origine géographique et de leur appartenance « ethno-raciale » (il faut toutefois souligner que ces distinctions génétiques n'ont qu'une valeur statistique : ainsi, par exemple, il se peut que le génotype d'un individu « afro-américain » ne possède pas plus de 20% de gènes provenant d'Afrique : cela veut dire que les classifications « raciales », bien qu'elles reflètent une certaine réalité biologique, ne rendent pas convenablement compte de toute la diversité génétique de l'espèce humaine ; voir à ce sujet Bamshad & Olson, 2003).

Ces travaux dérangent et inquiètent. Ils dérangent car on s'attendait à ce que la génétique rende définitivement illégitime toute classification biologique des humains. C'est le contraire qui semble advenir sous nos yeux. Au lieu de prouver que l'ordre sensible du phénotype, privilégié par la pensée ordinaire, s'écarte de l'ordre intelligible du génotype étudié par la science, les travaux récents suggèrent que *certaines* classifications « raciales » – pour autant qu'elles soient fondées non sur la seule morphologie, mais plutôt sur l'origine

géographique – peuvent refléter approximativement une partie de la diversité humaine établie par la génétique moderne. Ces travaux inquiètent aussi, car nul n'ignore que l'étude des différences entre les hommes peut fournir des arguments à ceux qui veulent diviser l'humanité, porter les distinctions à l'absolu, les juger scandaleuses et insupportables. Les généticiens ne manquent pas de souligner que les groupements formés à partir de leurs modèles diffèrent des anciennes catégories raciales, puisque les écarts entre les classes génétiques sont statistiques, relatifs, mouvants, soumis aux vicissitudes de l'histoire faite non seulement de séparations, mais aussi de migrations et de croisements. Il n'en demeure pas moins que le risque existe que les résultats de ces travaux nourrissent à nouveau le phantasme de divergences insurmontables inscrites dans le corps des humains.

L'homme de la rue persistait à s'étonner que les races, dont certains généticiens proclamaient qu'elles n'existent pas, soient si aisément reconnaissables dans la rue, à cause de leurs caractères visibles, phénotypiques, dont la couleur de la peau est la plus frappante. À présent, la pensée ordinaire peut se nourrir non seulement de ses superficielles observations empiriques, mais aussi des avancées récentes de la génétique. La situation varie d'un pays à l'autre, et c'est bien aux États-Unis que le processus est le plus engagé, dont on discerne cependant les prémices partout en Europe : après avoir été pendant longtemps subie comme un stigmat, l'appartenance « raciale » est aujourd'hui revendiquée comme principe d'identité individuelle et collective. Ceux que l'on classait auparavant dans la catégorie « minorités ethniques » sont désormais de plus en plus nombreux à s'affirmer fièrement comme Afro-Américains, Asio-Américains, Amérindiens, etc. Des entreprises de génétique se multiplient qui proposent à leurs clients de reconstituer leur lignée ancestrale au-delà de la portée des sources écrites les plus anciennes. Qualifiés de *génomique récréative* en Europe, ces services acquièrent une signification différente de l'autre côté de l'Atlantique, où les descendants d'esclaves noirs se voient offrir la possibilité inédite de retracer leurs filiations génétiques jusque dans des régions précises d'Afrique (par exemple <http://www.africanancestry.com>). Bien que les résultats de ces tests puissent parfois être troublants pour ceux qui les sollicitent, force est de constater que l'identité individuelle et collective, qui est une représentation socialement construite, réclame aujourd'hui les certitudes attestées par les données génétiques que fournit la science (Skinner, 2006 ; Stoczkowski 2006).

C'est dans ce nouveau contexte que se déroule désormais le débat sur les médicaments dits « raciaux » (Burchard *et al* 2003 ; Shim, 2005). Aux États-Unis, la manne financière accordée à l'exploration du génome humain a grandement contribué au progrès de l'étude empirique des facteurs génétiques des maladies ; parallèlement, la revendication identitaire du

droit à faire reconnaître la particularité biologique de son groupe d'origine offre une légitimité nouvelle aux recherches qui s'attachent à élucider les différences épidémiologiques et pharmacologiques entre les catégories « ethniques » ou « raciales ». Certes, ces travaux ne font pas l'unanimité. Leurs détracteurs soulignent que les disparités de l'état de santé entre des populations biologiquement dissemblables tiennent moins à leurs éventuelles particularités génétiques qu'aux inégalités sociales inscrites dans une histoire de longue durée ; ils craignent que la recherche génétique ne conduise à une biologisation des différences culturelles et ne contribue ainsi à renforcer les disparités sociales. Tout en acceptant la validité de cette critique, les partisans de la « médecine raciale » estiment que la causalité sociale n'exclue pas la causalité génétique et que les recherches épidémiologiques devraient essayer de la mettre au jour, afin de distinguer celle-ci d'avec celle-là. Ce qui est nouveau, c'est le fait que la racialisation de la génétique et de la médecine est défendue par les minorités traditionnellement dominées. Les minorités aux États-Unis font valoir un argument de poids : les médicaments ont été jusqu'à présent testés sur des échantillons composés principalement de Blancs, les Noirs y étant sous-représentés et les Indiens américains souvent absents. Par conséquent, l'efficacité des médicaments que l'on trouve sur le marché n'a été véritablement certifiée que pour les Blancs. Aussi le refus idéologique de prendre en considération les différences génétiques entre les groupes humains, loin de servir la cause de l'égalité, risque-t-il d'engendrer une inégalité supplémentaire, celle de l'accès inéquitable aux thérapies médicamenteuses efficaces (Risch *et al.* 2002). Dans ce domaine particulier, le traitement identique, prôné jadis par l'antiracisme, aboutit au traitement inégalitaire, que l'antiracisme entendait combattre.

Les controverses sur la classification raciale des humains dans la recherche génétique et biomédicale sont loin d'être closes. Quelles que soient les conclusions qui remporteront finalement le consensus de la communauté scientifique, il est fort possible que la pensée antiraciste soit confrontée dans un avenir proche à une nouvelle légitimité scientifique des classements des humains à partir de critères biologiques, cette fois dans un contexte social où l'aspiration à l'égalité ne passe plus par l'effacement des différences biologiques mais, au contraire, par leur revendication de la part des dominés. Après l'expérience du nazisme, dont l'intérêt exacerbé pour les différences biologiques déboucha sur l'abomination de la Shoah (Schaft 2002), on était enclin à considérer que toute théorie de la différence biologique devait nécessairement conduire au racisme. On en est moins sûr de nos jours, en observant que les minorités auparavant opprimées cherchent à adosser leur combat contre les inégalités à une théorie de la différence biologique. Hier, désireux d'expié le péché de racisme, l'homme

blanc fit appel à la science pour rendre insignifiantes les différences biologiques entre les humains ; aujourd'hui, réclamant le droit à l'égalité, l'homme de couleur emploie la science pour donner aux différences biologiques une signification nouvelle.

Cette résurgence de l'intérêt de la recherche pour la diversité de l'espèce humaine, en dépit du danger bien réel d'un détournement idéologique de ses résultats, encore très provisoires, peut devenir un antidote contre les spéculations naïves sur la race, qui ne manqueront pas de foisonner dans la culture populaire tant que les chercheurs seront incapables d'expliquer pourquoi les hommes, appartenant tous à la même espèce biologique, n'ont pas pour autant tous la même apparence.

BIBLIOGRAPHIE

BAMSHAD M. J. *et al.* (2003), "Human population genetic structure and inference of group membership", *American Journal of Human Genetics*, vol. 72, pp. 578-589.

BAMSHAD M. J. & OLSON S. E. (2003), "Does race exist ?" *Scientific American*, décembre, pp. 50-57

BORY DE SAINT-VINCENT J.-B. (1827), *L'Homme. Essai zoologique*, Paris, Rey et Gravier Libraires-Éditeurs.

BUFFON, G.-L. comte de (1749), "Variétés dans l'espèce humaine", in *Histoire naturelle*, Paris, Imprimerie Royale, tome. 3, pp. 371-530.

BURCHARD E. G. *et al.* (2003), "The importance of race and ethnic background in biomedical research and practice", *The New England Journal of Medicine*, vol. 348, pp. 1170-1175.

MARANTZ HENIG R. (2004), "The genome in black and white (and gray)", *New York Times du 10 octobre*.

MONTESQUIEU Ch. L. baron de, (1799/1748), *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, livre XV, chap. V, p. 393.

PRITCHARD J. C. (1813), *Researches into the Physical History of Man*, Cornhill, John and Arthur Arch.

RISCH N. *et al.* (2002), "Categorization of humans in biomedical research: genes, race and disease", *Genome Biology*, vol. 3, pp. 1-12.

ROSENBERG N. A. *et al.* (2002), "Genetic structure of human populations", *Science*, vol. 298, pp. 2381-2385.

SHRIVER M. D. *et al.* (2004), "The genomic distribution of population substructure in four populations using 8,525 autosomal SNPs", *Human Genomics*, vol. 1, pp. 274-286.

SKINNER, D. (2006), “Racialized futures. Biologism and the changing politics of identity”, *Social Studies of Science*, vol. 36, pp. 459-488

SCHAFT, G. E. (2002), “Scientific racism in the service of the Reich”, in A. L. Hinton (éd.), *Annihilating difference. The anthropology of genocide*, Chicago, The University of Chicago Press, pp. 116-134.

SHIM J. K. (2005), “Constructing ‘race’ across the science-lay divide: racial formation in the epidemiology and experience of cardiovascular disease”, *Social Studies of Science*, vol. 35, pp. 405-436.

STOCZKOWSKI W. (2006), “L’antiracisme doit-il rompre avec la science ? ”, *La Recherche*, n° 401, pp. 45-48.

UNESCO (1950), “La déclaration d’experts sur les questions de race”, *Bulletin International des Sciences Sociales*, vol. 2, n° 3, pp. 410-413.

WATKINS W. S. *et al.* (2003), “Genetic variation among world populations: inferences from 100 *alu* insertion polymorphisms”, *Genome Research*, vol. 13, pp. 1607-1618.

<SIGNATURE> Wiktor Stoczkowski

<CORRELATS>Antiracisme, Diversité du genre humain, Montagu Ashley, Génétique humaine, Génome humain, Nazisme, Polygénisme, Monogénisme, UNESCO.